

Communiqué de presse

Nantes, le 28 janvier 2025,

Validation du nouveau SAGE Estuaire de la Loire : un tournant pour l'eau et le territoire

Le [Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux \(SAGE\)](#) Estuaire de la Loire, document stratégique pour la gestion durable de l'eau, a été approuvé par **arrêté inter-préfectoral le 31 décembre 2024 et officiellement lancé par la Commission Locale de l'Eau le mardi 28 janvier 2025**. Ce nouveau SAGE marque une étape majeure dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire couvrant pour tout ou partie 158 communes sur 3 départements.

[Découvrez le SAGE en vidéo](#)

Qu'est-ce que le SAGE ?

Le SAGE est un outil de planification locale visant à équilibrer la préservation des écosystèmes aquatiques et les usages de l'eau (production et alimentation en eau potable, agriculture, industries, etc.). Il traduit localement les orientations du [SDAGE Loire-Bretagne](#) en définissant des objectifs adaptés aux enjeux du bassin versant de l'estuaire.

Pour répondre à ces objectifs, 120 mesures concrètes seront portées par les différents acteurs identifiés (services de l'état, communes et leurs groupements, syndicats compétents dans le domaine de l'eau, organisations agricoles et industrielles, ...).

Parmi elles :

- Des études permettant d'améliorer la connaissance sur la qualité de l'eau, les quantités prélevées, les usages, la pollution des eaux côtières ou encore le risque inondation ;
- La bonne prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement au travers des documents d'urbanisme ;
- Des travaux à réaliser pour redonner leur caractère naturel et leurs fonctions aux milieux aquatiques ou améliorer la qualité de l'eau ;
- Des campagnes de sensibilisation et de communication pour faire connaître et comprendre les enjeux de l'eau à l'ensemble de ses usagers.

EN CHIFFRES

31

objectifs à atteindre

120

dispositions portées par les différents acteurs de l'eau

10

règles ayant une portée juridique forte pour faire évoluer les pratiques pour donner les moyens d'atteindre les objectifs prioritaires fixés par la CLE

Des ambitions fortes pour un avenir durable

Le nouveau SAGE cherche à garantir un équilibre entre la préservation des ressources et les besoins en eau des différents usages au travers de 7 enjeux identifiés par la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE, véritable parlement local de l'eau :

- **Améliorer la qualité des eaux.** Sur le territoire du SAGE, seulement 14¹ % des masses d'eau du territoire sont considérées en bon état écologique. Son amélioration passe par l'amélioration des réseaux d'assainissement mais également par la réduction des pollutions sur les bassins versants en limitant les apports et les transferts vers les milieux aquatiques et

les nappes souterraines (ex. reconstitution d'un maillage bocager efficace, accompagnement aux bonnes pratiques agricoles, etc.)

- **Améliorer la qualité des milieux aquatiques.** L'état des masses d'eau est dégradé par des altérations du tracé des cours d'eau, des obstacles à la circulation des organismes aquatiques et l'impact des plans d'eau. Le SAGE propose des actions pour préserver et restaurer les fonctions des milieux aquatiques tels que les cours d'eau, mais également les zones humides qui représentent une part importante du territoire (16% contre 3% au niveau national).
- **Permettre une gestion équilibrée de la ressource en eau pour assurer une quantité suffisante pour les milieux naturels et les usages du territoire.** Avec l'accroissement des périodes de sécheresses liées au changement climatique, la gestion quantitative de la ressource en eau deviendra un enjeu majeur ces prochaines décennies. Le SAGE vise à assurer l'équilibre entre la préservation/ restauration du bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau et les besoins des activités humaines notamment en encadrant les prélèvements d'eau et en favorisant une utilisation raisonnée et partagée.
- **Mieux anticiper les risques d'inondation et d'érosion du trait de côte,** en intégrant les impacts du changement climatique. Le territoire du SAGE est soumis à plusieurs types d'inondations, particulièrement celles liées aux crues de la Loire et aux submersions par l'océan sur les zones côtières. Le SAGE vise à mieux prévenir ce risque en l'intégrant dans l'aménagement et le développement du territoire.
- **Améliorer le fonctionnement de l'estuaire**

L'estuaire de la Loire présente des dysfonctionnements liés à son histoire : les aménagements réalisés pour favoriser les activités humaines (chenalisation, endiguement, etc.) ont entraîné un creusement du lit de la Loire avec des conséquences négatives comme la déconnexion des milieux aquatiques autrefois associés à la Loire, la remontée des eaux salées dans l'estuaire, etc.

La SAGE préconise de mettre en place une stratégie afin que l'estuaire puisse assurer l'ensemble de ses fonctions, en prenant en compte le changement climatique et ses impacts futurs sur la qualité comme sur la quantité.

- **Prendre en compte les spécificités du littoral**
Le littoral est soumis à des contaminations qui impactent la qualité des eaux et des milieux. On y observe des pollutions microbiologiques (bactéries, virus, parasites), d'autres liées à des rejets de macro et micropolluants (pesticides, métaux lourds, nitrates, phosphore, etc.) induisant des phénomènes de prolifération d'algues vertes sur les côtes. Ces pressions ont des incidences sur le fonctionnement des milieux et sur les nombreuses activités économiques qui en dépendent (loisirs, baignade, pêche, conchyliculture, saliculture, tourisme, etc.).
- **Renforcer la gouvernance locale** en impliquant l'ensemble des acteurs et en favorisant la coordination entre les bassins versants.

Toutes les thématiques du SAGE ont pris en considération **le changement climatique**, un enjeu transversal qui influence l'ensemble du grand cycle de l'eau.

¹ Chiffres de 2017. Toutes masses d'eau confondues (cours d'eau, souterraines, plans d'eau). Seule une masse d'eau cours d'eau est en bon état écologique.



« Après un long processus de révision, une page se tourne avec la validation du SAGE qui a l'ambition d'atteindre le bon état des masses d'eau sur l'Estuaire de la Loire », affirme Claude CAUDAL, Maire de Préfailles et Président de la CLE. Ce document stratégique, fruit d'un travail collectif mené par les membre de la Commission locale de l'eau, se veut un outil au service des acteurs du territoire pour préserver le bien commun qu'est la ressource en eau. »

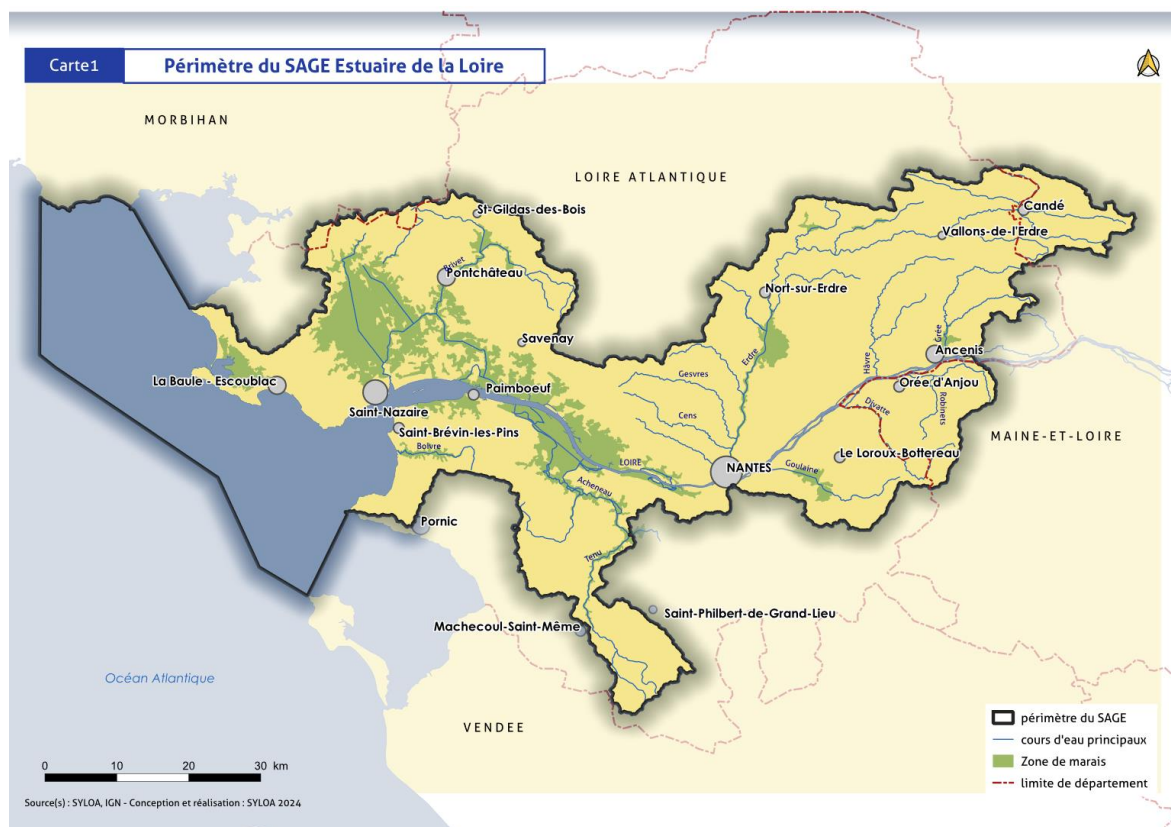
Un territoire riche et diversifié

Le SAGE Estuaire de la Loire s'applique à un territoire de 3 844 km² comprenant le bassin versant de l'estuaire de la Loire et les sous-bassins versants associés (Erdre, Brière-Brivet, Acheneau Tenu, etc.).

Avec le fleuve de la Loire, ses affluents, ses annexes hydrauliques (bras secondaires, boires, ...) et les zones humides et marais, le territoire du SAGE offre une véritable diversité de milieux aquatiques. Il compte également des milieux propres à son littoral, qui s'étendent de Piriac-sur-Mer, au nord, à Préfailles, au sud, avec ses masses d'eau côtières, falaises, plages et marais salants. Le périmètre du SAGE concentre par ailleurs, sur sa partie terrestre, des zones de biodiversité essentielles telles que les forêts, boisements, prairies et éléments naturels et structurants du paysage (haies, boisements,...).

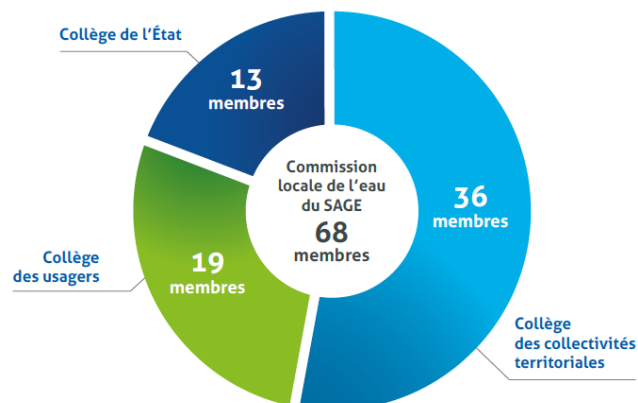
De nombreux usages en lien avec l'eau

Les usages de l'eau sont variés sur le territoire. Sont principalement recensées la production et l'alimentation en eau potable, l'agriculture et l'industrie. Certains usages professionnels sont également spécifiques au littoral : la pêche, la conchyliculture et la saliculture, ainsi que des activités de loisirs : baignade, pêche à pied et navigation. Avec une population de 1,24 million d'habitants (INSEE 2016) et une évolution démographique croissante (plus de 15000 nouveaux hab./an), ce territoire est soumis à des pressions croissantes liées aux activités humaines.



La Commission Locale de l'Eau, un acteur clé

Le SAGE est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) : véritable parlement de l'eau local. La CLE est composée de 68 membres, répartis en trois collèges, portant la voix des acteurs du territoire concernés par les problématiques liées à l'eau : élus de collectivités territoriales, représentants des activités économiques (agriculture, industrie, pêche professionnelle, exploitation de carrières, etc.) au sein de chambres consulaires, de syndicats, ou d'associations, membres d'associations de protection de l'environnement et de consommateurs, ainsi que représentants de l'État et de ses établissements publics. Les documents du SAGE sont le fruit de plusieurs années de travail et de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant.



La CLE a confié l'animation technique du SAGE Estuaire de la Loire au Syndicat Loire Aval (SYLOA), syndicat mixte dont les membres représentent les 15 intercommunalités présentes sur le périmètre du SAGE ainsi que le Département de la Loire-Atlantique.



Les membres de la Commission Locale de l'Eau, avec son Président Claude Caudal au premier plan au centre (avec le chapeau), entouré des vice-Présidents, Jean-Sébastien Guitton à sa gauche et Eric Provost à sa droite.

Et après ?

La validation par arrêté ouvre la voie à la mise en œuvre du SAGE. *« La prochaine étape sera sa mise en œuvre via un important travail de pédagogie. Il s'agira d'aller à la rencontre des acteurs de terrain, pour présenter, expliquer, échanger et construire ensemble l'avenir de notre territoire. »*, conclue Claude Caudal, le Président de la CLE.

Pour en savoir plus, consultez les documents du SAGE sur : www.sage-estuaire-loire.org

Contact presse :

Céline Ollinger, Chargée de communication
09 72 54 19 34 | collinger@syndicatloireaval.fr